

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.
3 — 45 — — Express.
3 — 20 — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 20 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On a parlé d'une convention signée entre la France et l'Angleterre pour le règlement du mode de coopération des deux puissances dans les affaires de Chine, et on a ajouté que la France se serait engagée à fournir contre le Céleste-Empire un corps expéditionnaire de vingt mille hommes. Nous croyons nécessaire de rectifier l'un et l'autre faits. Il n'a pas été signé entre les deux gouvernements de convention proprement dite : il n'y a eu qu'un échange de notes qui devait suffire; et quant au chiffre très-exagéré de l'expédition, tout se réduit à l'envoi déjà connu des vaisseaux et des équipages de guerre placés sous le commandement de M. le contre-amiral Rigault de Genouilly.

(Constitutionnel.)

On lit dans le *Moniteur* :

« Le conseil d'Etat a tenu vendredi, aux Tuileries, sa troisième séance présidée par l'Empereur. Il a été décidé que le projet de loi concernant les actions et obligations des compagnies serait établi sur les bases ci-après :

« Le droit porté dans la loi du 5 juin 1850 pour le timbre et la circulation de ces valeurs serait élevé de 5 centimes à 15 centimes pour 100 fr. du capital réel, réglé tous les trois ans sur le cours moyen.

« Ce droit serait annuel et obligatoire, et rien ne serait changé au mode de perception actuel, tel qu'il est établi par la loi de 1850.

« Un règlement d'administration publique déterminerait le mode suivant lequel ce droit serait appliqué aux valeurs étrangères négociées en France. »

Nous croyons pouvoir ajouter que d'après le projet, ces dispositions seront applicables à partir de la promulgation de la loi.

On lit dans le *Moniteur* :

Le Sénat s'est réuni le 14 mars, sous la présidence de Son Exc. le premier président Troplong.

Il a entendu un rapport de M. le maréchal Magnan sur la loi ayant pour objet d'accorder au maréchal

Pélissier, duc de Malakoff, une dotation annuelle de 100,000 fr.

Des témoignages d'adhésion ont, à plusieurs reprises, été donnés à ce rapport.

A l'unanimité de 116 votants, le Sénat a déclaré ne pas s'opposer à la promulgation de la loi.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, le 13 mars. — Le nouvel ayuntamiento s'est installé hier.

M. Marjori est nommé alcalde-corrégidor.

Le prix des farines et des grains a considérablement baissé.

Londres, 13 mars. — Dans la séance de la chambre des lords, le comte de Clarendon a fait connaître en substance le traité conclu avec la Perse.

1° La Perse respecte l'indépendance d'Hérat et de l'Afghanistan, à titre de puissances distinctes.

2° En cas de difficulté avec l'un ou l'autre, la Perse recherchera tout d'abord les bons offices de l'Angleterre.

3° Si la guerre éclate, la Perse ne fera jamais la conquête d'Hérat, ni d'une partie de l'Afghanistan.

4° L'Angleterre ne protège que les Persans effectivement employés, si les autres puissances font de même.

Les deux chambres se sont ajournées.

Londres, 14 mars. — Le *Times* dit que lord Elgin a accepté la mission en Chine, qui lui a été offerte par le gouvernement. Lord Elgin partira aussitôt qu'il aura reçu ses instructions. Il doit demander que les communications avec les Chinois soient plus faciles et que l'engagement qui serait pris à cet égard soit réalisé immédiatement.

Londres, 14 mars. — Le lieutenant-général Ashburnham est nommé commandant en chef des forces anglaises en Chine.

Berlin, 14 mars. — Une nouvelle note verbale du gouvernement danois tend à éviter l'intervention menaçante de la Confédération germanique, relative à la concession des domaines de Lauenbourg, lesquels, aussi longtemps que le Holstein ne les

aura pas absorbés, seront cause du mécontentement des grands pouvoirs allemands.

Londres, 15 mars. — L'*Observer* annonce que le Parlement serait dissous le 25, qu'il tiendrait sa dernière séance le 23, et que les élections commenceront dans une quinzaine de jours.

Le même journal ajoute qu'une dépêche de Saint-Petersbourg, reçue à Londres, dit que l'empereur Alexandre ira bien certainement à Paris et en Italie, et que, pendant son absence, il sera suppléé par un conseil de régence.

(Nous ne donnons cette dépêche que sous toute réserve.) — Havas.

EXTÉRIEUR.

INDE ET CHINE. — Nous trouvons dans les journaux anglais les nouvelles suivantes, de l'Inde et de la Chine, apportées à Trieste par le steamer *Calcutta*. Ces nouvelles vont jusqu'au 30 janvier pour Hong-Kong, et au 6 février pour Calcutta.

« A Hong-Kong la tentative d'empoisonnement avait causé une grande consternation. Un associé du boulanger coupable a été arrêté, il sera mis en jugement avec neuf autres Chinois.

« L'amiral Seymour a évacué les jardins et le fort de la Folie Hollandaise.

« En représailles de l'attentat infâme exercé contre les Anglais, les faubourgs de la partie ouest de Canton ont été incendiés.

« Les nouvelles de Bushire sont du 23 janvier. L'état sanitaire de l'armée est excellent, les vivres sont abondants. Nulle opération militaire n'a eu lieu récemment. Le général Outram n'est pas encore arrivé. Les conférences entre sir J. Laurence et Dost-Mahomet se sont terminées le 28 janvier. L'émir est parti pour le Caboul. On assure qu'un consulat anglais sera établi à Candahar. »

Ces journaux continuent d'annoncer les préparatifs qui se font dans les ports; et les chantiers de l'Etat en vue de l'expédition contre la Chine. Nous donnions ce matin, d'après le *Times*, des nouvelles de l'arsenal de Portsmouth. Voici maintenant ce

FEUILLETON

LE CHATEAU DE MONTBRUN.

(Suite.)

Le troubadour l'écoutait avec une indicible beatitude, les yeux ardents, la bouche entr'ouverte. Il reprit d'une voix saccadée :

— Tais-toi, Valérie... n'ajoute rien à ces paroles, car je voudrais vivre, vivre pour être heureux avec toi... et je vais mourir! — Non, non, tu ne mourras pas, mon ami, mon époux! s'écria la jeune fille en saisissant ses mains, qu'elle porta à ses lèvres avec frénésie; un prêtre nous unira, et nous ne nous quitterons plus... Les obstacles que tu supposes n'existent pas; tu me croyais destinée à être riche, puissante, enviée, tu étais dans l'erreur comme moi, comme tout le monde... Ce magnifique héritage que je réclamais ne m'appartient pas; il appartient à mon noble cousin Guillaume de Lastours, car Guillaume est encore vivant. Pour moi, je possède seulement quelques revenus féodaux inaliénables dans la famille de ma mère; c'est peu, mais ce peu nous suffira. Nous nous retirerons quelque part où notre obscurité et notre pauvreté ne pourront exciter l'attention; nous vivrons calmes, heureux l'un par l'autre... Ou bien, si tu aimes encore les voyages, je te suivrai partout, mon gentil ménestrel, je partagerai tes joies comme tes chagrins. Nous cherche-

rons dans les châteaux, dans les bourgades de l'Aquitaine ce jeune baron de Lastours qui a disparu depuis si longtemps; comme nous, sans doute, il a eu une large part dans les malheurs de ce temps! si nous le découvrons, nous lui feront rendre son héritage, son beau nom, ses riches domaines, puis nous lui demanderons une modeste retraite sur les terres de ses ancêtres et des miens... Souris donc, mon noble Gérard, souris à cet avenir de paix, de félicité et de tendresse qui s'ouvre devant nous!

Cette naïve exubérance d'espérance passa enfin dans le cœur du troubadour. Ses traits s'animèrent, ses yeux brillèrent d'un éclat inaccoutumé.

— Oui, oui, tu as raison, Valérie, s'écria-t-il, l'avenir est à nous! Meurt-on lorsqu'on peut être si heureux? La joie cicatrises ma blessure... Arrière les médecins terrestres! Un ange a versé sur ma plaie le baume de l'espérance! Valérie je puiserai la vie dans ton regard, dans ton sourire, dans ton amour; la vie rayonne autour de toi comme la pudeur et la beauté. Je vivrai encore de longues années pour être l'époux de ma bien-aimée Valérie de Lastours!

Un léger bruit se fit entendre à la porte de la tente.

— De par saint Yves! en sommes-nous là? s'écria Duguesclin en se montrant tout-à-coup; que m'a donc chanté ce vieux moine peureux? J'assiste à des fiançailles, et je croyais assister à...

Le seigneur breton n'acheva pas sa pensée. Gérard, épuisé par l'émotion et par la vigueur factice qu'il avait montrée un moment, venait de retomber pâle et presque inanimé sur sa couche. Valérie poussa un cri de terreur.

— Mon Dieu! s'écria-t-elle en levant les yeux au ciel, ces projets, ces désirs, ces espérances, sont-ce donc des chimères?

Le vieux moine, qui suivait de près Duguesclin, entra dans la tente. Son premier mouvement fut de courir au malade, et il l'examina avec attention.

— Ce pauvre damoiseau a éprouvé une émotion trop forte, dit-il en hochant la tête; il faut le laisser reposer si l'on ne veut empirer son mal! — Ainsi tout lui est fatal, même mon amour! murmura la damoiselle de Lastours en se jetant sur un siège et en appuyant son front sur ses genoux.

XXII.

Un profond silence régna un moment dans la tente. Le bon vieux moine allait et venait autour du troubadour, cherchant à lui faire prendre quelques gouttes de cordial. Valérie restait abîmée dans sa douleur; on entrevoyait dans l'ombre sa forme svelte et élégante; ses longs cheveux noirs lui formaient comme un voile de deuil. Près de la porte se dessinait la silhouette hardie de Bertrand Duguesclin. Il était armé de toutes pièces, comme nous l'avons dit; son panache atteignait presque

qu'on écrit de Woolwich, le 11 mars, au *Morning-Post* :

« Conformément aux ordres de l'amirauté, arrivés cette après-midi, les navires dont les noms suivent devront être prêts à partir le plus promptement possible pour la Chine : *Hesper*, vaisseau à vapeur en fer; *Bawn* et *Brune*, navires à vapeur et à marche rapide, et les canonnières *Lee* et *Algerine*. *L'Hesper* est tout-à-fait prêt à partir, et les navires *Bawn* et *Brune* qui ont été construits d'après un nouveau principe, et qui seront très-utiles dans les eaux peu profondes, seront prêts à partir sous peu de jours. On a reçu aujourd'hui des ordres des lords commissaires de l'amirauté prescrivant de donner toutes facilités pour faire des expériences dont l'objet est de constater l'efficacité du nouveau moyen breveté pour la transformation du fer en acier propre à la fabrication des outils et les appareils employés dans les ateliers de l'arsenal. »

Le *Morning-Post* dit aussi qu'il a été décidé que la mise à l'eau de *la Doris*, de 33 canons, appartenant à une nouvelle classe de frégates, aurait lieu le 25 de ce mois à l'arsenal de Pembroke. Son artillerie se compose de 10 canons de dix pouces, dans la batterie : de dix canons de 32 livres et de deux pièces de 68 livres sur les gaillards. Cette frégate jauge 2,100 tonneaux.

FAITS DIVERS.

S. M. l'Empereur et S. M. l'Impératrice, accompagnés de M. le général comte de Montebello, de M. le colonel marquis de Toulangeon, de M. Bachon, de M. le vicomte Lezay-Marnézia, de M^{mes} de Saulcy et de la Poëze, ont été samedi, à 3 heures 1/2, dans l'ancien parc de Neuilly, et ont honoré de leur présence une expérience de la piocheuse à vapeur de MM. Barrat frères.

Leurs Majestés ont été reçues à leur descente de voiture par MM. Barrat et par M. Kietzy.

Un grand nombre d'ouvriers du parc, qui se trouvaient sur le champ d'expérimentation, ont salué l'arrivée de Leurs Majestés des cris de *Vive l'Empereur!* et de *Vive l'Impératrice!*

La piocheuse, mise aussitôt en marche, frappait environ 40 coups par minute, et détachait à chaque coup des bandes de terre de 2 m. 30 de largeur, de 0 m. 17 d'épaisseur et de 0 m. 45 de profondeur, travaillant ainsi 16 mètres superficiels par minute. Le gazon et les surfaces étaient enfouis profondément, et la terre parfaitement ameublie présentait l'aspect d'un excellent labour à la main. Par les ordres de l'Empereur, la machine, qui avait déjà sur son parcours enlevé de nombreuses racines, a été conduite auprès d'un grand peuplier, où elle a enlevé avec la plus grande facilité une racine de 0 m. 07 à 0 m. 08 de diamètre et de 1 m. de largeur, que Leurs Majestés ont examinée avec la plus grande attention.

L'Empereur et l'Impératrice se sont ensuite fait rendre un compte détaillé des diverses dispositions de cette machine. Mais, ce qui a surtout vivement intéressé Leurs Majestés, ce sont les services qu'elle peut rendre par son emploi aux défrichements, en Afrique, en Sologne, en Bretagne; aux défoncements, aux labours, en France et dans les colonies, où la main-d'œuvre est si rare. Leurs

Majestés, après avoir témoigné à MM. Barrat leur satisfaction, sont parties, saluées à leur départ, comme elles l'avaient été à leur arrivée, par les cris de *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice!* Leurs Majestés ont visité également les serres de M. Lemichez, jardinier-fleuriste, dont elles ont admiré le bel établissement. — Havas.

— Les feuilles piémontaises nous apportent une nouvelle qui offre un intérêt spécial pour les armuriers de France. Un concours général est ouvert aux armuriers de toutes les nations, par le gouvernement sarde, pour la production de la meilleure arme à feu. L'inventeur dont l'arme sera jugée digne d'être adoptée pour l'infanterie sarde, recevra une prime de dix mille francs. — Havas.

— On écrit de Laybach, à la *Gazette nationale* de Vienne, qu'on a senti dans cette ville, le 7, vers quatre heures du matin, plusieurs tremblements de terre, dont le premier a été le plus fort et a duré près d'une demi-minute. Le mouvement se dirigeait du sud-sud-ouest au nord-nord-ouest; il a renversé les vases, mis les cloches en branle, fait tomber une foule de tuiles, et produit des crevasses dans les murs.

— On sait qu'un grand nombre de Polonais vinrent en Turquie pendant la dernière guerre pour s'engager dans les armées alliées. Le gouvernement ottoman en forma le corps des Cosaques de S. M. le sultan. Le 2^e régiment de ce corps fut, à la demande du gouvernement anglais, attaché au contingent turc et passa à la solde de l'Angleterre, qui en fit le noyau d'une division polonaise de toutes armes. Après la paix, l'Angleterre et la France engagèrent le gouvernement ottoman à conserver ces troupes. La Porte ne voulut point en faire un corps distinct; mais elle tint à honneur de se montrer reconnaissante envers des hommes accourus de si loin pendant la guerre pour servir sa cause. Le ministre d'Aali-Pacha invita les Polonais à se fixer en Turquie, et leur offrit diverses facilités, à condition qu'ils deviendraient sujets ottomans.

La plupart de ces anciens soldats ayant manifesté le désir de se livrer à l'agriculture, Reschid-Pacha offrit de recevoir dans ses terres de Thessalie trois cents d'entre eux, dont cent seraient colons de première classe et auraient chacun la faculté de s'adjoindre deux aides. On leur fit les avances nécessaires en habitations, bestiaux, instruments, semences, et des vivres leur furent assurés pour la première année; ces avances sont remboursables sans intérêts : les métayers, pour toute redevance, remettront un tiers de leurs récoltes.

Des moyens de transport, des tentes, des ustensiles de campement ont été donnés aux colons polonais pour leur premier établissement. De plus, outre les subsides qui courent depuis le 1^{er} août 1856, on leur a accordé trois mois de subsides et de rations par anticipation.

— Il y a en France vingt-et-une maisons centrales de force et de correction, destinées à recevoir les condamnés des deux sexes à l'emprisonnement au-dessus d'un an, à la réclusion, et en outre les femmes condamnées aux travaux forcés. Treize de ces maisons ne renferment que des hommes, six sont occupées par des femmes, et deux (Clairvaux et Limoges) renferment des hommes et des femmes.

Le quartier des femmes de Clairvaux sera bientôt transféré dans une nouvelle maison centrale qu'on dispose, dans la Haute-Marne, à l'antique abbaye d'Auberive, qui vient d'être acquise par l'Etat. Les femmes qui sont dans la maison centrale de Limoges seront conduites à celle de Candillac, et la citadelle de Doullens est appropriée pour recevoir cinq cents femmes.

A ces lieux de détention, il faut ajouter Belle-Ile-en-Mer, qui contient quelques condamnés pour délits politiques, et les trois forts de la Méditerranée : Lamalgué, Saint-Louis-de-Cette et Brescou, où sont détenus des militaires ou marins condamnés à la peine des fers, et des Arabes condamnés en Afrique pour crimes ou délits communs.

Les prisonniers qui se trouvaient dans ces deux derniers forts ont été évacués sur l'Afrique par suite des dispositions concertées entre les ministres de l'intérieur et de la guerre. Deux pénitenciers se construisent en Corse, l'un pour les adultes, l'autre pour les enfants. Le premier, qui est déjà presque achevé, a déjà reçu cinq cents détenus et en contiendra mille; les condamnés y seront appliqués à des travaux agricoles.

— Une correspondance particulière de Naples, du 3, annonce que la frégate *Fernanda* venait d'entrer en armement. Elle est, dit-on, destinée à transporter dans la république argentine des condamnés qui ont consenti à aller vivre sur la partie du territoire nouvellement cédée par le gouvernement argentin. Ces prisonniers sont, dit-on, aujourd'hui, au nombre de 240; ils ont accepté une commutation de peine que garantit un traité signé entre les deux puissances.

— On assure que l'administration des postes, à laquelle on a déjà dû, l'an dernier, une loi fort importante sur l'abaissement du prix du transport des livres et imprimés, poursuit sa bienfaisante réforme. M. le Ministre des finances vient d'envoyer au conseil d'Etat un projet qui aura pour effet de réduire de 2 à 1 0/0 les frais des envois d'argent. Il n'est pas douteux que la chambre ne s'empresse de seconder, en la sanctionnant, cette libérale mesure, qui sera surtout appréciée par les petites bourses et par les expéditeurs de petites sommes.

— L'*Egyptus*, qui vient d'arriver à Marseille avec le courrier de Constantinople, a éprouvé dans sa traversée de l'Archipel une tempête furieuse. Deux matelots enlevés par un violent coup de mer n'ont dû leur salut qu'à des circonstances toutes providentielles. L'un, rejeté sur le pont et tout meurtri, a pu être recueilli instantanément; l'autre, lancé sous les roues, a eu le bonheur d'être repoussé au large sans avoir été atteint. Après les plus grands efforts et grâce au dévouement de quatre hommes de l'équipage descendus dans une embarcation, ce matelot était ramené à bord; il avait lutté pendant près d'une heure avec une mer épouvantable.

— M. de Montigny, à la fois diplomate et savant, écrit de Bangkok à M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, président de la Société d'acclimatation :

« J'ai tenu toutes mes promesses, et j'ai déjà pour l'Empereur, et par conséquent pour vous, quatre magnifiques éléphants du plus bel ardoise, tout jeunes (ils ont six ans), d'environ six pieds de haut, dont trois mâles, avec d'assez jolis bouts d'ivoire,

le toit du feuillage. Debout et immobile, ses deux mains s'appuyaient sur sa lourde épée dont la poignée avait la forme d'une croix. Son visage bron, dur, encadré dans sa visière d'acier, avait une expression morne et triste. Dans le lointain le bruit de la bataille grandissait toujours; on distinguait les cris des combattants et le fracas du bélier frappant à intervalles égaux la porte de la barbacane.

Enfin Duguesclin s'approcha de la jeune fille, et il lui dit en cherchant à adoucir le timbre de sa voix :

— Je ne m'attendais pas, Damoiselle, à trouver près du pauvre Gérard une garde-malade telle que vous!... Comment avez-vous pu sortir d'un manoir si bien gardé et quitter des parents pour qui, ce matin du moins, vous exprimiez une si vive reconnaissance? — Ne m'accablez pas, Monseigneur, répliqua Valérie avec égarement; sais-je moi-même comment j'ai pu porter mes pas jusqu'à ce triste lieu?... Tout-à-l'heure, après le départ du baron, le pont est resté baissé, et les soudoyers se sont un peu relâché de leur surveillance ordinaire : je me suis revêtu de ce costume, j'ai obtenu à force de prières que les gardiens de la barcane m'ouvrirent les barrières. J'ignorais encore ce que je voulais, où je comptais aller; seulement une inquiétude extraordinaire, un besoin irrésistible d'agitation, une angoisse mystérieuse m'avertissait de l'approche d'un grand malheur.... J'ai erré d'abord dans le bois, cherchant des nouvelles, in-

terrogeant ceux que je rencontrais; mais c'est seulement à votre arrivée que j'ai pu apprendre les suites de l'escarmouche du Val-du-Faucon. Alors je me suis expliqué pourquoi mon âme était triste et mon cœur serré!

Le bon chevalier ne comprenait peut-être pas complètement le langage obscur et passionné de la jeune fille; mais avant qu'il eût pu la questionner, Gérard de Montagu avait repris ses sens.

— Le vaillant Duguesclin, dit le malade d'une voix faible, n'a donc pas dédaigné de se rendre à la prière d'un simple troubadour?... Dieu soit béni, qui a voulu que je visse à mon lit de mort les larmes d'une femme aimée et les regrets d'un ami si illustre et si grand!

Bertrand s'approcha.

— Bon ménestrel, dit-il d'un ton sombre, tu ne nous quitteras pas de si tôt, je l'espère... mais tu as désiré ma présence, qu'attends-tu de moi?... Par Dieu! qui peina sur la croix... et ressuscita le troisième jour, continua-t-il en levant solennellement sa formidable main, je te jure d'accomplir ton vœu, dussé-je pour cela mettre en péril ma propre vie!... As-tu des parents pauvres? je les enrichirai. As-tu souffert quelque injure? je te promets d'en tirer vengeance. Crains-tu pour le repos de ton âme? je ferai construire une chapelle et j'y établirai un moine qui, chaque jour de sa vie, devra prier pour ton salut. Parle; il est bien peu de chose dans le royaume que je ne puisse te donner pour te prouver combien je

suis reconnaissant de ton héroïque sacrifice! — Noble Seigneur, répondit le troubadour avec effort, je n'ai jamais connu mes parents, excepté le vieux guerrier qui m'a élevé et qui m'a précédé dans la tombe; je n'ai jamais offensé personne, et je pardonne à ceux qui m'ont offensé... Quant à mon âme, je la recommande humblement à la miséricorde de Dieu... De toutes vos offres, je n'accepte qu'un souvenir de vous pour la mémoire du pauvre Gérard et votre protection pour cette noble jeune fille : elle va se trouver sans soutien, en butte peut-être à des ennemis puissants! — Je veillerai sur elle, je l'ai juré, répliqua le chevalier d'une voix altérée; pour toi, bon jeune homme... Que saint Yves me soit en aide! je ne sais pas dire de belles choses... mais tant que Bertrand vivra, vois-tu, il se souviendra de toi, et par Notre-Dame...

La parole lui manqua, il frappa brusquement la terre de son pied éperonné. La douleur avait vaincu cette fière et vigoureuse organisation; Duguesclin pleurait!

La vue de ces larmes d'un héros fut comme une révélation pour Valérie; elle attacha ses grands yeux noirs sur le visage de Bertrand, et elle murmura dans une sorte de délire :

— Vous croyez donc... Non, non, je ne veux pas qu'il meure!

Duguesclin ne répondit rien.

Au milieu de cette scène d'un effet saisissant, un bruit

et une femelle; un énorme tapir, un taureau et une vache à bosse; une espèce de taureau sauvage avec des cornes immenses et d'une force extraordinaire; quatre chèvres blanches du Thibet, dont un bouc magnifique, deux énormes orangs-outangs, un superbe casoar noir de l'intérieur de Bornéo; il a au-dessous du bec deux membranes rouges et bleues de près d'un pied de long; sa tête est bleue et ses pattes me semblent deux fois plus grosses que celles de l'antruche; plus, une foule d'autres animaux plus petits, et l'on chasse en ce moment, pour moi, des tigres royaux et une espèce de boeuf monstrueux des forêts du Loos. Cet animal me paraît entièrement inconnu et se rapproche, dit-on, pour la grosseur, de l'éléphant. »

— Mercredi dernier, les ouvriers travaillant à la gare de Périgueux ont trouvé, sur l'emplacement de l'église Saint-Gervais, une urne contenant une cinquantaine de médailles. Elles sont toutes semblables. D'un côté, elles portent pour légende : ODOICVS, entre deux cercles en grainetis. Le cercle inférieur entoure une croix largement patée, et de l'autre, *Egotissime*, entre deux cercles en grainetis. Le cercle inférieur entoure le type, composé de quatre annelets.

Ces pièces doivent être de Louis-le-Gros ou de Louis-le-Jeune.

— On mande de Crimée, que l'on prend des mesures pour réparer et reconstruire au printemps les villes qui ont le plus souffert de la guerre, notamment Kerth, Bupatoria et Sébastopol. Cette dernière ville présente encore un aspect très-misérable. On tirera les matériaux d'Odessa et de Nicolaïef, qui est actuellement le point central de diverses branches d'administration de la Russie méridionale.

— L'*Echo Rochelais*, du 12 mars, nous mande qu'il est sérieusement question de relier la Rochelle à l'île de Ré par une correspondance sous-marine. Le câble électrique partirait de Repentie pour aboutir à La Flotte ou Rivedoux, où serait établie une ligne télégraphique mettant en communication les principales localités de l'île.

— Voici quelques renseignements extraits du *Moniteur de la Flotte*, à propos du sultan de Mascate, qui vient de mourir en mer, à bord d'une frégate anglaise. Le nom arabe du sultan de Mascate est Saïd-Ebne-Sultan.

La puissance du sultan de Mascate s'étend d'abord sur les côtes d'Afrique, depuis Quérimbe jusqu'à Guardafui, puis le long de la mer des Indes et du golfe Persique, c'est-à-dire sur près de 10 millions d'hommes.

L'île de Zanzibar, dont l'imam habitait ordinairement la capitale, Sawoychel, renferme 500,000 habitants. Le revenu du Sultan est d'une centaine de millions de francs. Sa marine se compose d'une quarantaine de bâtiments de guerre, et son armée de 20,000 hommes environ; elle est susceptible d'être portée à 200,000 hommes au besoin. Les navires de Saïd-Saïd ont été construits soit à Cochin, soit à Bombay, soit à Zanzibar. En général, ils n'ont pas à bord toute leur artillerie, mais elle existe à terre.

Le sultan de Mascate n'a pas d'héritiers légitimes, mais il a eu de deux concubines un grand nombre de fils et de filles. L'aîné s'appelle Hilal, il

peut avoir aujourd'hui quarante-deux ans; il a fait, en 1845, un voyage en Angleterre; il est actif, intelligent, courageux, et compte parmi ses partisans beaucoup d'hommes jeunes et vigoureux. Le second fils du Sultan s'appelle Kaled; il a quatre ans de moins que Hilal. Il a une sorte d'éléphantiasis qui le rend impropre aux exercices corporels. C'est un négociant très-amoureux du gain. Tsonéni, plus jeune de deux ans, est ardent et guerrier comme son aîné. C'est celui qui semble avoir le plus de chances de succéder à son père, mais il aura sans doute plus d'un compétiteur dans ses cousins, car il est probable que ces derniers se mettront aussi sur les rangs pour succéder à Saïd.

— *Les poules dans les jardins et dans les champs.* Il n'y a aucun inconvénient à laisser entrer les poules dans les jardins de grand matin; elles se précipitent alors avec voracité sur les chenilles, les vers, les limaces, sans toucher en aucune façon aux végétaux ni gratter le sol. Ce n'est que quelques heures après, lorsque le sol est desséché par le soleil, et que les vers et autres insectes y sont rentrés, c'est alors seulement que les poules commencent à le gratter. Les canards aussi rendent en cette circonstance un grand service, car ils sont friands de grosses limaces. Quant aux dindes, qui grattent fort rarement, il est toujours avantageux de les laisser entrer dans les potagers, notamment dans les carrés de choux. La volaille est aussi très-utile sur les chaumes et les terres en jachères, où elle mange une grande quantité de semence de mauvaises herbes.

MANIÈRE DE DÉTRUIRE LES FOURMIS.

Il est important à cette époque de l'année, pour toutes les personnes qui s'occupent de jardinage, de procéder à la destruction des fourmis. Maintes fois déjà nous avons donné des moyens d'arriver à ce résultat. En voici un que nous empruntons au *Cottage Gardner*, et qui, bien qu'il ne soit pas entièrement nouveau, n'en est pas moins bon à connaître :

Il n'est pas difficile de se débarrasser des fourmis des pelouses et clairières, si elles ne se logent pas dans les vieux murs, dans les arbres, ou même au-dessous d'eux, surtout si on s'y prend au commencement du printemps, avant qu'elles n'aient commencé leur ponte de la saison. De l'eau de suie les chassera certainement de toute pièce d'herbe ouverte, mais ne les tuera pas. Elles ne peuvent, il est vrai, sentir l'odeur de cette substance, mais, dans l'eau, on ne peut en employer une quantité assez considérable pour s'en débarrasser tout d'un coup; il faut donc se servir de ce moyen une fois par semaine ou une fois tous les dix jours, pendant le mois d'avril, ou même plus tôt dans les années où le mois de mars s'annonce doux et sec.

Quoi qu'il en soit, l'eau de suie est une excellente chose pour toute espèce de pelouse; les vers ne l'aiment pas. Une poignée de suie fraîche dans cinq litres d'eau bien remuée, voilà la recette; et nous devons ajouter qu'on doit en faire usage avec un arrosoir à rosiers, dans un temps sec. Le *Cottage Gardner* ajoute : « Nous l'avons employée plusieurs fois dans tout le mois d'avril et pendant la plus grande partie du mois de mai, avant d'être entièrement délivrés des fourmis. Il y a trois ans, une personne dont ces insectes ravageaient le jardin depuis des années, découvrit qu'elles prenaient leurs quar-

tiers d'hiver dans le creux d'un chêne situé à l'extrémité de son jardin. A la fin de février 1854, son jardinier boucha les trous qui étaient autour de l'arbre, à l'exception d'un seul, dans lequel il mit des mèches soufrées; elles périrent toutes en quelques heures, et depuis il n'en a pas revu. »

Pour les faits divers :

P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Moniteur* :

Athènes, 4 mars. — Les troupes françaises et anglaises qui occupaient le Pirée ont effectué leur départ le 28 février. Les bâtiments, à bord desquels elles s'étaient embarquées la veille, ont levé l'ancre à 7 heures du matin, et, après être sortis du port et arrivés à la hauteur du palais d'Athènes, ils ont salué le pavillon grec de 21 coups de canon.

« Marseille, 15 mars. — Les nouvelles reçues ici de Chine, sont du 30 janvier. Les Anglais se tenaient sur la défensive. Les Européens de Hong-Kong étaient très-irrités contre M. Bowring; ils menaçaient de tuer les empoisonnés si le Gouverneur hésitait à ordonner leur supplice. Les Espagnols attendaient un régiment des Philippines pour venger l'assassinat de leur consul.

» Les nouvelles de la Perse ne confirment pas la marche des troupes anglaises dans l'intérieur. Au camp de Bushire elles souffraient beaucoup des maladies. — Havas.

Marché de Saumur du 7 Mars.

La mercuriale du samedi 7 n'ayant pu être imprimée plus tôt, nous la publions aujourd'hui, et remettons à jeudi prochain celle de samedi dernier.

Froment (hec. de 77 k.) 27 75	Graine de luzerne	80 —
2 ^e qualité, de 74 k. 26 65	— de colza	—
Seigle 18 80	— de lin	27 —
Orge 15 60	Amandes en coques	—
Avoine (entrée) 8 95	(l'hectolitre)	—
Fèves 17 20	— cassées (30 k.) 120 —	
Pois blancs 58 —	Vin rouge des Cot.,	
— rouges 55 20	compris le fût,	
— verts —	1 ^{er} choix 1856. 130 —	
Cire jaune (30 kil.) 200 —	— 2 ^e — 120 —	
Huile de noix ordin. 110 —	— 3 ^e — 100 —	
— de chenevis 60 —	— de Chinon. 100 —	
— de lin 60 —	— de Bourgueil. 150 —	
Paille hors barrière. 44 06	Vin blanc des Cot.,	
Foin 1853. id. 94 52	1 ^{re} qualité 1856 150 —	
Luzerne 96 95	— 2 ^e — 90 —	
Graine de trèfle. 90 —	— 3 ^e — 65 —	

TAXE DU PAIN du 16 Mars.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes 22 c. 50 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes 20 c. « m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes 17 c. 50 m.

BOURSE DU 14 MARS.

5 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 70 90.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 92 25.

BOURSE DU 16 MARS.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 70 65

4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 92 10.

de voix s'éleva à l'entrée de la tente. On se disputait; on se menaçait, et cette querelle produisait un triste contraste avec le silence solennel qui régnait autour de Gérard.

— Vilains et manants, disait un homme qu'à son accent gascon on reconnaissait pour le Petit-Basque, voulez-vous bien me laisser passer? Par ma dague! puisque votre révérend père est chirurgien, ne doit-il pas ses soins à tout le monde?

On voulut résister, mais inutilement; Petit-Basque parut tou-à-coup dans la hutte, portant sur ses épaules un de ses compagnons couvert comme lui de l'armure des routiers. Il entra résolument, avant que les assistants, plongés dans leurs sombres méditations, eussent pu s'y opposer, il déposa son fardeau humain aux pieds du troubadour; c'était le Sermonneur, pâle, tête nue et blessé à la poitrine.

Duguesclin passa rapidement de la douleur à la colère. — Misérable pendard, s'écria-t-il en grinçant des dents, que viens-tu faire ici? Sors bien vite et emporte avec toi ce chien mort, ou sinon.... — Par mon salut, capitaine, répondit Petit-Basque en essuyant avec son grossier surtout son front couvert de sueur, ce n'est pas un chien mort, mais un pauvre chrétien vivant... Et quant à le remporter, ceci est plus facile à dire qu'à faire! Je suis échiné, car il y a loin de la barbacane à ce logis... D'ailleurs, le Sermonneur et moi, nous tenons

particulièrement à avoir l'opinion de ce bon père sur un trou fait par une satanée flèche au corselet de mon ami! — Vil mécréant, si tu ne t'en vas pas... — Monseigneur, interrompit Gérard d'un ton indulgent, tous les hommes sont égaux devant la souffrance et devant la mort.... Ce malheureux est blessé comme moi : comme moi, il a droit aux secours de l'art et de la charité....

Le père Nicolas se mit en devoir d'examiner la blessure de Godefroy; le routier, affaibli par la perte de son sang, pouvait à peine gémir.

— Eh bien, soit, dit Duguesclin; mais alors que cet autre coquin nous délivre au moins de sa présence! — Non, non pas, si vous voulez le permettre, dit le Gascon avec son impudence ordinaire en délaçant le corselet de son camarade; vous saurez, Messire, que mon ami le Sermonneur avait présenté sa mort dès hier, et qu'il m'avait institué son héritier pour certains parchemins et certaine bourse d'or cachés sous son armure... des parchemins, je n'en suis point soucieux, mais la bourse, c'est autre chose! Tout-à-l'heure, quand je l'ai vu percé de cette bonne salette qui avait bien une aune de longueur, je lui ai dit : « Ami Sermonneur, tu vas aller à Dieu ou au diable, suivant tes mérites. Souviens-toi que je suis ton héritier, et laisse-moi faire. » Alors j'ai voulu lui enlever l'héritage; mais tout blessé et tout sanglant, il s'est démené comme un possédé; il a marmotté je ne sais quoi

de prêtre, de chirurgien... J'ai cru qu'il avait encore espoir, soit pour la guérison de son corps, soit pour celle de son âme, ce dont je doute, car l'âme est aussi noire que le corps est malade. Je n'ai pas voulu le laisser sur le champ de bataille, où les rôdeurs n'eussent pas manqué de le dépouiller : j'ai pris le parti de le porter ici, et ce saint moine qui est médecin de l'âme et du corps, va voir ce que l'on peut faire pour lui... Eh bien, mon révérend père, la main sur la conscience, cette piqure-là peut-elle se boucher?...

Pendant ce récit, débité avec volubilité, il avait retiré la partie supérieure de l'armure de Godefroy, et mis à nu une profonde blessure. L'examen du frère Nicolas ne fut pas long.

— Mon fils, dit-il avec tristesse, votre compagnon n'a plus besoin que de prières.

Petit-Basque reçut cette sentence avec beaucoup de philosophie.

— Tiens! tu avais deviné juste! reprit-il en s'adressant au moribond; tu avais bien raison d'être *say!*... et maintenant feras-tu des difficultés de me laisser prendre mon bien?... Voyez, le méchant camarade! il eût préféré que l'héritage tombât entre les mains des goujats de la compagnie plutôt que dans les miennes, à moi, son véritable ami! (La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BORIEU.

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur Borieu, marchand à Montreuil-Bellay, sont invités, conformément à l'art. 504 du Code de commerce, à se trouver le 27 mars courant, à 8 heures du matin, en la chambre du conseil dudit Tribunal, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon former un contrat d'union.

Le Greffier du Tribunal,
(151) E. CORNILLEAU.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire
priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le mercredi 18 mars 1857, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, en la maison où est décédé M. JOULLAIN, ancien juge au Tribunal civil de Saumur, sise à Saumur, rue du Temple, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, linge, consoles, commodes et glaces Louis XV, encadrements en bois de rose marquetés, deux belles tapisseries des Gobelins, flambeaux, huiliers et autres objets en argent, bibliothèque de bons ouvrages, guéridons, secrétaires, glaces, chaises, armoires, tables, tric-trac, tapis, bouteilles vides, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 %.

A VENDRE

UNE JUMENT gris-pomelé, âgée de 6 ans.

S'adresser à M. GRATIEN, rue de la Fidélité, à Saumur. (153)

Etude de M^e DION, notaire à
Saumur.

A VENDRE

UNE GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 2.

Cette maison consiste en un salon, une salle à manger, cabinet de travail, six chambres à coucher, cabinets de toilette, greniers sur le tout, cuisine, offices, remises et écuries, grande cour, trois jardins au bord de la Loire, plantés d'arbres fruitiers; elle joint au levant M. Raguideau, au nord la rue du Marronnier, au couchant la rue de la Visitation, et au midi la Loire.

Cette maison, dans une position agréable, est propre au commerce; elle dépend de la succession de M. MESNET-COSNARD.

S'adresser, pour visiter la maison et pour traiter, à M^e DION, notaire, et à M^{me} veuve MESNET-COSNARD, propriétaire à Saumur. (137)

A VENDRE

13,000 DE FOÏN,

Très-bonne qualité.

S'adresser à M. JEUNETTE, place de l'Hôtel-de-Ville. (154)

A LOUER

1^{er} ÉTAGE, composé de plusieurs pièces avec balcon.
S'adresser à M. CARRET, charcutier.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, Grand et vaste Magasin, Hangar, Chambre et Grenier,

Situés, rue du Roi-René, sur les Ponts.

S'adresser à M^{me} veuve CEBRON, rue du Marché-Noir. (40)

M. PLÉ, commissaire-priseur, demande un CLERC. (79)

Etude de M^e DION, notaire à
Saumur.

A VENDRE

A l'amiable,

DEUX MAISONS contiguës, situées à Saumur, rue de Bordeaux, n°s 19 et 21, occupées par MM. Dudouet et Henri Servain.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur.

(NOTA.) Celle des deux maisons occupée par M. Henri Servain est à louer pour la Saint-Jean 1857. (155)

A VENDRE

Un BON et BEAU PIANO de Pleyel.
S'adresser au bureau du journal.

Atelier de Peinture et de Vitrerie.

GAUTHIER ET SECHET

Rue du Portail-Louis, n° 34, à Saumur.

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — DÉPÔT à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean.

PRIX DU POT : 3 FR. (292)

Fabrique et Vente en Gros
r. de S. Quentin, 22.

à Londres, Ph. chez JOZEAU, Ph. r. de S. Mark, 43.

COPAHINE

La Copahine Mège préparée par G. JOZEAU, ph., dont il faut toujours exiger la signature rouge couverte du timbre impérial, approuvée par l'Académie de Médecine, est si active, qu'une seule boîte, en moyenne, guérit les maladies contagieuses et pâles couleurs sans nausées ni coliques. Dépôt général pharmacie des Panoramas, rue Montmartre, 151. — 4 fr. la Boîte.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N° 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraichissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissor, rue Saint-Jean. (271)

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

LIPAROLÉ-TONIQUE

Seul Cosmétique garanti infaillible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps,

Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

COLD CREAM.

VELOUTINE DE VIOLETTE nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

VIOLETTINE DE VIOLETTE pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN ET EAU DE VERVEINE DES INDES

SAVONS { aux fleurs de Magnolia, aux fleurs de Pécher, et au Miel.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE,

A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'École de cavalerie.

On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN

Douceur, durée, régularité et économie de temps.

PLUMES DUPRÉ

Dites PLUMES EXPÉDITIVES, BRÉVETÉES S. G. D. G.

40 Lignes sans reprendre d'encre.

Les PLUMES DUPRÉ, dont la bonté est incontestable, portent un régulateur mobile qui fait réservoir d'encre au-dessus du bec, en régularise l'écoulement qui s'effectue à la plus légère pression, facilite la correction de l'écriture, imprime à la plume une douce impulsion et en diffère l'usage.

PLUMES A POINTES COULANTES, BRÉVETÉES S. G. D. G.

20 Lignes sans reprendre d'encre.

La plume à pointe coulante doit son immense supériorité à la forme concave de son bec qui retient toujours près de la pointe la même quantité d'encre, dont l'écoulement a lieu jusqu'à la fin avec la plus grande égalité.

La grande supériorité des PLUMES DUPRÉ, sur toutes les plumes métalliques connues jusqu'à présent, c'est que même entre les mains d'écoliers elles ne s'usent que très-lentement et il est difficile de revenir aux autres systèmes quand une fois on a usé de celui-ci.

Prix des boîtes de 50 plumes expéditives. . . 1 fr.

Id., à pointes coulantes. . . » 60 cent.

SE VENDENT AUSSI AU DÉTAIL.

Seul dépositaire, à Saumur, LECOTTIER, RELIEUR, rue du Petit-Maure, 12.

VIN ANTI GOUTTEUX & ANTI RHUM.

ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1855

(DE COLCHIQUE DU CODEX)

DE A. D'ANDURAN MÉDECIN PH^{EN}

SPÉCIFIQUE CERTAIN CONTRE LA GOUTTE ET LE RHUMATISME, DONT L'EFFICACITÉ EST ATTESTÉE PAR UN GRAND NOMBRE D'OBSERVATIONS DE MÉDECINS DE TOUTE LA FRANCE.

PRIX DU FLACON 10 F^{cs}

DU MÊME AUTEUR

EMPLÂTRE DIAPALME A L'ACONIT CAMPRÉ

CONTRE LES IRRITATIONS DE POITRINE ET DE LA VESSIE, LA COQUELUCHE ETC. LE RHUMATISME, LE LOMBAGO, LE TORTICOLLIS ETC.

PRIX DU ROULEAU 1 F^{cs} 25

Dépôts : à Saumur, chez M. PERDRIAU, ph.; à Cholet, chez M. ENON, ph.; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph. (608)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la
Sous-Préfecture et de la Mairie.

PARIS DANS SA SPLENDEUR

MONUMENTS, VUES PITTORESQUES, SCÈNES HISTORIQUES, DESCRIPTIONS ET HISTOIRE.

DESSINS ET LITTOGRAPHIES

Par Philippe Benoist, Eug. Cicéri, A. Bayot, Chapuy, Felix Benoist, Jules David, Dauzats, Guérard, Jules Gaildran, Janet, Bachelier, Fichot, etc.

VIGNETTES DE FÉLIX BENOIST ET CATENACCI, EXÉCUTÉES SUR BOIS PAR LES PREMIERS GRAVEURS.

Texte par MM. Mérimée et Sainte-Beuve, de l'Académie française; Viollet le Duc, Albert Lenoir, Lassus, Éd. Fournier, Amédée Gabourd, Anatole de Montaiglon, Pitre-Chevalier, de Gaulle, Eugène de la Gournerie, le Roux de Lincy, A.-M. Touzé, Ed. About, F. Lock, O. de Watteville, Eug. Carissan, A. Guilbert, etc.

L'Ouvrage sera publié en 50 livraisons, formant 5 magnifiques volumes in-folio. — Chaque livraison sera composée de 2 grandes planches (Monuments, Vues ou Scènes historiques) imprimées avec teintes sur papier grand-raisin superfin glacé, et de 12 pages de texte enrichi de vignettes sur bois, imprimé sur papier glacé du même format.

PRIX DE LA LIVRAISON : 3 FRANCS POUR LES SOUSCRIPTEURS.

UNE LIVRAISON PAR MOIS, ET DEUX, QUAND IL SE POURRA, A PARTIR DE JANVIER 1857.

On souscrit, à Saumur, chez M. A. GAULTIER, libraire, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,